

More specifically, the areas of concern include the following:

i There is a lack of administrative procedures resulting in almost chaotic conditions.

ii Financial procedures, to say the least, are questionable and unconventional.

iii Evidence has been adduced of an infiltration into the Company, particularly in one region of the country, by individuals who have used the Company as a base for acts of subversion, violence and illegality, which the administrators of the Company were apparently powerless to control. It would also appear that public funds may have been surreptitiously diverted to support these purposes.

iv It is apparent that from time to time and from place to place various volunteers, in the course of their duties, participated in overt acts of a partisan political nature, contrary to the objectives and the best interests of the Company.

v Your Committee has evidence that the Executive Director of the Company is seriously hampered in the performance of his duties. This situation results from the following factors, among others:

(a) The Company has no policies on the qualifications required of volunteers nor any definition of their exact role and functions;

(b) There is no policy on the recruitment of volunteers;

(c) There are no policies on the training of volunteers;

(d) There are no evaluation procedures with respect to the performance of volunteers and staff;

(e) There is no adequate procedure to deal with the grievances of volunteers or staff;

(f) There are no adequate policies for the suspension and dismissal of staff and the suspension or cancellation of volunteer contracts.

vi The Company has no policies for the research, selection, evaluation, modification and/or termination of programs or projects.

Voici, plus précisément, les problèmes qui inquiètent le Comité:

i L'absence de règlement administratif qui entraîne une situation quasi-chaotique;

ii Les procédures financières sont douteuses et non conventionnelles, c'est le moins qu'on puisse dire;

iii On a déclaré devant le Comité que s'étaient infiltrés dans la Compagnie, et surtout dans une région du pays, des individus qui ont utilisé le couvert de la Compagnie pour se livrer à la subversion, à la violence et à l'illégalité, activités qui échappaient apparemment au contrôle des administrateurs de la Compagnie. Il semble de plus que des deniers publics ont pu être subrepticement détournés au profit de ces activités;

iv Il semble aussi qu'à certains moments et à certains endroits, des volontaires de la Compagnie, dans l'accomplissement de leur travail, aient ouvertement pris part à des activités de nature politique et partisane à l'encontre des objectifs et des meilleurs intérêts de la Compagnie;

v Il a été prouvé au Comité que la directeur exécutif de la Compagnie était en butte à de graves obstacles dans l'accomplissement de ses fonctions. Cet état de choses découle des facteurs suivants, entre autres:

a) Il n'existe aucune politique sur les qualités requises des volontaires, ni aucune définition de leur rôle et de leurs fonctions exactes;

b) Il n'existe aucune politique de recrutement des volontaires;

c) Il n'existe aucune politique de formation des volontaires;

d) Il n'existe aucune méthode d'appréciation du travail des volontaires et des membres du personnel;

e) Il n'existe aucune procédure adéquate de grief pour les volontaires ni pour les membres du personnel;

f) Il n'existe aucune politique sur la suspension ou le renvoi des membres du personnel, ni sur la suspension ou l'annulation des contrats des volontaires.

vi La Compagnie n'a aucune politique d'étude, de sélection d'évaluation, de modification et/ou d'interruption des programmes ou des projets.